



## Pamiers - Ariège

Communauté de communes du Pays de Pamiers  
**Présentation générale de l'aire d'étude**  
2005

## Communauté de communes du Pays de Pamiers

### Présentation de l'aire d'étude

Entre 2001 et 2006 a été réalisé un inventaire topographique du patrimoine architectural et mobilier de la Communauté de communes du pays de Pamiers, décidé en partenariat entre l'Etat (Service régional de l'Inventaire - D.R.A.C. Midi-Pyrénées) et la Communauté de communes du pays de Pamiers, selon la méthodologie préconisée par l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Il a donné lieu à une convention de partenariat signée le 7 décembre 2001 par le Préfet de l'Ariège et le président de la Communauté de communes du pays de Pamiers. L'inventaire de ce territoire fait suite à une demande exprimée par les membres du Conseil de la Communauté de communes du pays de Pamiers, conformément à des objectifs de valorisation du patrimoine local.

L'aire d'étude, qui correspond à l'emprise de la Communauté de communes du pays de Pamiers, comprend les deux cantons est et ouest de Pamiers, ainsi que quatre communes (La Bastide-de-Lordat, Esplas, Gaudiès et Le Vernet) du canton de Saverdun. En sont exclues les communes de Lescousse sur le canton ouest, de Trémoulet et de Saint-Jean du Falga sur le canton est, lesquelles, à la date de l'enquête, n'avaient pas adhéré à la Communauté de communes. Ce découpage cartographique plutôt irrégulier ne recouvre aucune entité territoriale spécifique. La cohésion du territoire est à rechercher dans un partage d'objectifs politiques et de gestion plus que dans une véritable unité géographique. Toutefois, les liens culturels et architecturaux sont suffisamment repérables pour justifier l'adoption de ce territoire comme terrain d'étude.

Au cours de l'histoire et du développement du pays de Pamiers, communément localisé dans ce que l'on nomme la basse Ariège, la ville de Pamiers a joué un rôle fondamental dont les repères historiques ont été bien fixés grâce à l'ouvrage collectif « Histoire de Pamiers ». Cette importance tend malgré tout à occulter l'histoire des communes rurales alentour qui, de ce fait, est demeurée obscure. Leur patrimoine, de plus, restait à identifier. Il a donc été décidé de réserver l'étude urbaine de l'agglomération appaméenne pour une phase ultérieure du travail d'inventaire et de se pencher en priorité sur le patrimoine architectural et mobilier de la zone rurale afin d'en repérer les témoins en place, d'en dégager les caractères et voir en quoi ils peuvent éventuellement se différencier de ceux de la montagne ou des autres vallées ariégeoises. C'est donc la synthèse de cette première phase de l'inventaire qui est restituée ici.

Les chapitres I et II évoquent le cadre géographique et paysager de l'aire d'étude puis le contexte historique qui a présidé à l'occupation des territoires et à la formation des agglomérations, à partir des éléments de connaissance rassemblés dans le dossier d'enquête *Généralités* :

- dépouillement d'ouvrages et d'articles de revues (cf. bibliographie jointe)
- documents cartographiques du territoire

## CHAPITRE I : LE CONTEXE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

### I – 1 – Géographie de l'aire d'étude

Le territoire étudié se situe dans la partie sud-orientale du Bassin Aquitain, entre la grande plaine alluviale de la Garonne et la bordure septentrionale de la chaîne des Pyrénées. L'aire d'étude fait partie de ce pays nommé basse vallée de l'Ariège, qui s'étend du sud au nord de Varilhès à Saverdun, et d'ouest en est de la vallée de l'Arize à la vallée de l'Hers.

#### I - 1 – 1 - Le relief

Le relief, autant que la nature du sous-sol, partagent le territoire en deux ensembles distincts, le Terrefort à l'ouest, et, à l'est, la plaine alluviale constituée par les vallées de l'Ariège et de l'Hers.

Le Terrefort ariégeois est délimité au Sud par les terrains plissés pyrénéens du massif du Plantaurel.

La plaine de Pamiers, large d'environ 10 km sur 20 km de long, comprend les deux lits parallèles de l'Ariège et de l'Hers ainsi qu'un système de terrasses à rupture de pente, sculptées en deux temps.

##### *a) Le Terrefort à l'ouest*

Cette partie du territoire est constituée de molasses : région de coteaux aux formes arrondies de morphologie confuse, vouée à la culture des céréales et à l'élevage. Ces molasses accumulées au Tertiaire sont des produits terrigènes issus de l'érosion de la chaîne des Pyrénées.

Le relief de la zone molassique s'ordonne à peu près autour d'une surface inclinée vers le Nord-Est. Elle est dominée çà et là de quelques dizaines de mètres par des bancs allongés de poudingues ou de calcaire, orientés sud-est/nord-ouest, que l'on rencontre aussi dans tous les autres paysages molassiques d'Aquitaine. Cette formation géologique est due à une épaisse accumulation de sédiments déposés lors des glaciations de l'ère Tertiaire.

##### *b) La plaine alluviale à l'est*

L'ensemble molassique qui s'étend des coteaux du Terrefort à l'ouest à ceux du Lauragais à l'est, est traversé par la large plaine alluviale sub-méditerranéenne de l'Ariège.

La plaine de l'Ariège a été déblayée au Quaternaire par les cours d'eau (Hers, Ariège) dans l'épaisse accumulation de sédiments molassiques déposés au Tertiaire. Ceux-ci forment aujourd'hui les alignements de coteaux, de part et d'autre de la vallée. Ce processus de creusement, sur près de 160 m de profondeur, s'est accompagné de l'alluvionnement et du déplacement vers l'est des cours d'eau. Il en résulte un dépôt étagé d'alluvions qui forment un système de terrasses. La dernière terrasse déposée (basse terrasse) a été ensuite

largement remaniée par l'Ariège et l'Hers Vif. Par la suite, l'Ariège et l'Hers ont continué à déposer des alluvions dites « modernes » qui forment les basses plaines de ces cours d'eau. Dans le même temps, les versants de coteaux molassiques, particulièrement sensibles à l'érosion sous des climats humides et frais, ont été façonnés par dissolution du calcaire, glissements sur les pentes des manteaux décalcifiés et gorgés d'eau (solifluxion).

Enfin, dans la période géologique la plus récente, les cours d'eau se sont enfoncés dans leurs derniers dépôts en un lit majeur qu'ils élargissent par sapement latéraux et évolution des méandres.

#### *La basse plaine de l'Ariège*

Cette basse plaine forme un étroit couloir de 2 à 3 Km de large jusqu'à Saverdun au nord, enserré entre les hautes terrasses du Terrefort et la basse terrasse de l'Ariège (délimitée par la RD 29) et dominée par la butte de Montaut.

Cette basse plaine se caractérise par son absence de reliefs, contrastant avec le surplomb des falaises du Terrefort à l'Ouest et par ses sols alluviaux légers, riches en limons : les Grausses ou les Boulbènes.

#### *La basse plaine de l'Hers*

Elle constitue la partie orientale de la plaine alluviale. Sur le plateau des anciennes terrasses, elle forme une bande étroite où l'Hers a creusé une petite vallée légèrement encaissée qui s'est développée principalement sur la rive droite, au pied des coteaux du Lauragais, dans les limites du lit majeur.

Outre ses dimensions beaucoup plus réduites, cette basse plaine se distingue de celle de l'Ariège par des sols alluviaux plus fins, moins chargés en galets de forte dimension.

### **I - 1 – 2 - L'hydrologie :**

Les systèmes hydrologiques sont très différents sur le Terrefort et dans la plaine.

Les collines du Terrefort sont parcourues d'un véritable dédale de ruisseaux creusant de multiples vallons, en particulier dans la moitié sud où un grand nombre de ces ruisseaux convergent vers l'Estrique. Ce dernier, vrai cours d'eau sur lequel est implanté le bourg d'Escosse, possède un tracé sinueux avant de rejoindre l'Ariège en amont de Bonnac. La moitié nord du Terrefort, plus compacte, est irriguée par le Latou (Saint-Martin-d'Oydes), La Laure et l'Ansonne (Esplas, Unzent, Saint-Amans).

La plaine est arrosée par deux cours d'eau quasiment parallèles : l'Ariège et l'Hers. Hors de ces deux cours d'eau, en raison du substrat particulièrement hydromorphe de la plaine, le réseau hydrographique est pratiquement absent. Cependant, par leur forte présence, l'eau constitue une composante majeure des paysages de la basse plaine.

L'Ariège, le plus important des deux cours d'eau, adopte un parcours très sinueux dès l'arrivée en plaine, en amont de Varilhès, en sapant, côté ouest, les coteaux molassiques du Terrefort. Son affluent le Crieu, à sec à partir de juin, s'est creusé un lit dans la première terrasse de l'Ariège et marque un sillon Nord-Sud. De débit encore torrentiel, ces cours d'eau ont été sujets à des crues quelquefois dévastatrices, jusqu'aux travaux d'endiguement menés dès le 19<sup>e</sup> siècle.

Sur la bordure orientale de l'aire d'étude, l'Hers, après avoir effectué un virage quasi à angle droit depuis Mirepoix, où il rencontre son affluent le Douctouyre, coule vers le nord, en parallèle à l'Ariège, au pied des villages des Pujols, Saint-Amadou, La Bastide-de-Lordat, Trémoulet, Gaudiès, pour se jeter dans l'Ariège au niveau de Cintegabelle (Haute-Garonne). Au sud, le Douctouyre vient se jeter dans l'Hers au droit des Pujols. Distant de 2 km, l'Estaut, coule parallèlement à l'Hers mais sur la basse terrasse.

Le risque d'inondation des terres riveraines de l'Hers constitue une contrainte forte pour l'agriculture et l'implantation de l'habitat, très lisible dans le paysage.

## **I - 2 – Paysages et matériaux de l'aire d'étude**

### **I – 2 – 1 – Typologies des paysages et leurs évolutions récentes :**

#### ***a) Le paysage du Terrefort***

Le paysage du Terrefort est caractéristique du Piémont pyrénéen. Ses coteaux s'apparentent à ceux du Gers et du Lauragais. Leur relief, culminant autour de 400 m, s'oppose à celui de la plaine. De leurs sommets, grâce aux nombreuses routes de crêtes, la vue porte au loin et offre au sud de nombreuses vues en balcon sur les Pré-Pyrénées et la chaîne des Pyrénées.

Le moutonnement des collines aux formes rondes, sillonnées de vallons, est déterminant dans la perception du paysage. Il implique un cloisonnement important d'une vallée ou d'un vallon à l'autre sans pour autant fermer l'horizon.

Les boisements installés sur les pentes fortes et au fond des vallons encaissés forment des masses compactes et denses de chênes en formation serrée. Les lisières, rectilignes en bordure des champs, ondulent davantage en bordure des prairies. Ces bois, peu ou pas entretenus, sont souvent impénétrables.

Les haies forment un réseau hétérogène dont le maillage dense a été largement entamé par la mécanisation et les différents remembrements. Leur impact paysager est très important par la variété des espèces végétales qui les composent, par leurs silhouettes, leurs couleurs et leurs textures. Les haies de haute tige, plantées d'arbres, forment des écrans visuels (haies transversales en fond de vallée). Les haies basses soulignent le parcellaire sans fermer le champ visuel.

Les ripisylves qui accompagnent la plupart des cours d'eau structurent fortement les fonds de vallées, caractérisées par les flèches verticales des peupliers d'Italie et les couronnes argentées des saules blancs.

Les espaces agricoles se partagent une partie du territoire (culture du blé, colza, maïs, tournesol et sorgho, ainsi que les légumes secs, etc.) avec les prairies qui quant à elles, occupent plus fréquemment les espaces impropres aux labours. L'ensemble des activités agricoles modèle, pour une grande part le paysage du Terrefort qui présente une image

changeante, diversifiée au gré des saisons. Boisements, haies et ripisylves, peu ou pas entretenus à présent, ont perdu leur rôle dans l'économie des terroirs.

Le bâti du Terrefort, peu dense, est implanté sur les crêtes ou en haut des pentes mais très peu en fond de vallon. A proximité, la vigne et les potagers autrefois plus répandus, constituent par leurs parcelles de petites dimensions, une composante de ces paysages.

Les communes du territoire intercommunal appartenant au Terrefort sont au nombre de 9 : Bézac, Escosse, Esplas, Madière, Saint-Amans, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Michel, Saint-Victor-Rouzaud et Unzent.

### ***b) Le paysage de la plaine de l'Ariège***

La vallée de l'Ariège avec ses cours d'eau secondaires est suffisamment large pour être définie comme une plaine. Son paysage s'oppose à celui des collines du Terrefort plus élevées en altitude (environ 150 m de différence à Bézac)

Les méandres de l'Ariège serpentant au pied du Terrefort sont encadrés par des boisements qui couvrent une partie du versant abrupt du coteau et par la ripisylve des berges. Ces formations végétales naturelles où dominent les frênes, les saules blancs et les chênes pédonculés et pubescents sur les pentes des talus, sont les derniers témoins de la forêt alluviale qui couvrait, jadis, toute la plaine inondable de l'Ariège.

Le paysage de la basse plaine de l'Ariège, dont la crête du Terrefort constitue un observatoire privilégié, présente d'autres formations végétales discontinues, organisées parallèlement ou perpendiculairement à l'Ariège, formant une structure bocagère fortement endommagée par les activités humaines. A cet inventaire végétal du paysage, il faut adjoindre les parcs des fermes et châteaux.

Le panorama pyrénéen est très souvent présent dans le champ visuel des automobilistes qui empruntent les axes de circulation nord-sud (R.N. 20, A 66) de même que vers l'ouest, bien qu'à une échelle différente, la longue ligne ondulante des coteaux du Terrefort, pour les habitants et les promeneurs de ces espaces très ouverts.

Les communes du territoire intercommunal de la basse plaine de l'Ariège sont au nombre de 6 : Bénagues, Bonnac, Pamiers, la Tour-du-Crieu, Villeneuve du Paréage et le Vernet.

### ***c) Le paysage de la plaine de l'Hers***

Cette plaine, en raison du risque d'inondation de son lit majeur, resta longtemps occupée par un bocage dense, enserrant des prairies et des peupleraies, tandis que les hameaux et les fermes se tenaient en retrait, sur la première terrasse.

Dès le rebord de la terrasse de la Boulbonne, par-dessus les bosquets qui animent sa pente, la vue porte sur les bocages et les vallonnements des coteaux du Lauragais qui surplombent l'Hers sur sa rive droite. Au sud, la chaîne pyrénéenne constitue le fond du décor, avec, en premier plan, les boisements à dominance de chênes de la butte de molasses et de calcaire qui surplombe le Douctouyre des Pujols aux Issards.

La ripisylve de l'Hers, constamment présente dans les perspectives, compose la référence paysagère majeure de la basse plaine. Les alignements le long des voies et la végétation d'accompagnement du bâti rural participent également à l'animation du paysage.

Les haies qui subsistent sont presque exclusivement disposées le long du réseau hydrographique rejoignant l'Hers en formant une trame transversale, à intervalles réguliers de 400 à 500 m. Elles restent basses et leur impact paysager est faible.

Ce n'est qu'à une époque récente que fut mise en œuvre une céréaliculture intensive. Ces cultures alimentées par des pompages dans l'Hers, et leur mécanisation, ont conduit, à partir des années 1960 à un remembrement nécessaire qui a eu pour conséquences une destruction du bocage originel et l'effacement visuel du réseau des fossés et chemins.

Les communes du territoire intercommunal de la basse plaine de l'Hers sont au nombre de 8 : Arvigna, le Carlaré, Gaudiès, les Issards, Labastide-de-Lordat, Ludiès, les Pujols et Saint-Amadou.

#### ***d) Les transformations récentes du paysage :***

Plusieurs causes se trouvent aujourd'hui à l'origine d'une transformation radicale du paysage en pays de Pamiers :

- l'extension urbaine initiée dès le 19<sup>e</sup> siècle le long des voies de communication à la sortie des agglomérations. Ce phénomène, comme partout, s'est aggravé du fait de la dispersion caractéristique de l'urbanisation, source de mitage, au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Il touche essentiellement les abords de Pamiers et la plaine, le long de la N 20 en particulier.
- le changement des méthodes d'exploitation devenues extensives, ont entraîné bien des démolitions d'anciens hangars devenus inaptes à la protection du matériel géant, remplacés par de nouveaux bâtiments non intégrés, rendus d'autant plus visibles par la pratique du remembrement qui agrandit l'horizon visuel.
- la création de l'autoroute A 66 Toulouse-Pamiers et sa jonction avec Foix (l'Ariégeoise) a accentué le phénomène. Plusieurs communes alentour se reconvertissent dans une fonction de bourgs-dortoirs, ou de zones résidentielles (Saint-Amadou, Villeneuve, la Tour-du-Crieu, Escosse...).

Ces transformations concernent en priorité les zones de plaine, en particulier la plaine de l'Ariège le long de l'axe routier et autoroutier. En revanche, certaines zones, longtemps caractérisées par un phénomène de stagnation démographique et par la déshérence de l'habitat traditionnel, restent à l'écart de ce mouvement : le nord-est de la Communauté de communes, de Gaudiès à La Bastide, et le nord-ouest du Terrefort (Unzent, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Amans...).

## **I – 2 – 2 – Les matériaux**

### ***a) Les matériaux du sous-sol***

Les collines du Terrefort à l'ouest et les coteaux en butée qui s'élèvent à l'est (de La Bastide-de-Lordat à Saint-Amadou, et des Pujols à Arvigna) sont composés de sédiments molassiques armés de niveaux calcaires, parfois marneux. L'argile, qui constitue l'essentiel et le liant des sédiments molassiques, est une terre féconde pour le travail agricole, surtout lorsqu'elle est enrichie par les dépôts alluvionnaires dans les pentes, mais lourde à travailler

et très dure en été. Ses qualités plastiques en font un matériau intéressant pour la construction.

On rencontre aussi des affleurements de poudingues, cette dernière roche, très tendre, constituant l'essentiel du substrat du Terrefort, notamment sur le haut des coteaux de la frange orientale du Terrefort qui se terminent en falaises creusées par la rivière (Bonnac, Le Vernet).

Les plaines de l'Ariège et de l'Hers se composent de couloirs de rivières tapissés d'alluvions et encadrés par des niveaux de terrasses. Celles-ci sont recouvertes de dépôts caillouteux charriés durant le Tertiaire. Le sol des terrasses est constitué soit de boubènes, zones de terre grisâtre, légère, facile à travailler, soit de terres envahies de galets qui sont de médiocres terroirs. Les terres de boubènes, à fort potentiel agronomique, sont cependant très caillouteuses, argileuses et par conséquent séchantes.

Les plus anciens niveaux de terrasses sont conservés au sud-est (Les Issards, Les Pujols, le haut de Saint-Amadou), le lit initial de l'Ariège s'étant d'abord étalé au centre de la vallée (vers Gaudiès) avant de se rabattre vers l'ouest (d'où la butte de Montaut). Le galet, omniprésent, s'est amoncelé jusqu'au pied du Terrefort (de Benagues au Vernet).

### ***b) Les matériaux traditionnels du bâti***

Jusqu'aux années 1940 environ, la nature des matériaux présents dans le bâti rural de la région a été d'évidence en relation directe avec le potentiel de proximité du sous-sol. L'architecture à pan de bois, qui a constitué jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle le mode de mise en oeuvre le plus traditionnel, a fait appel sans difficultés sur le Terrefort à la terre crue, (on y trouve aussi de très rares vestiges de pisé). Mais elle est également très présente en plaine où le torchis prend une teinte plus grisâtre de boubène. Le Terrefort comme la plaine donnent une place importante à la brique cuite, laquelle nécessite à proximité, à la fois, un lieu d'extraction et une tuilerie ou briqueterie, avec des fours (Bonnac ; au 20<sup>e</sup> siècle, une briqueterie aux Pujols). Le matériau de couverture est uniformément la tuile creuse.

A contrario, les roches calcaires ou les poudingues sont utilisés majoritairement sur leurs zones d'affleurement. Les croupes des coteaux lessivés par les ruissellements laissent apparaître le calcaire, lequel, taillé en moellons grossiers, devient le matériau premier du bâti. C'est le cas sur le Terrefort où le calcaire se teinte parfois de marne grisâtre (Saint-Amans, Unzent, Madière, Escosse), où la roche demeure en certains endroits très fragile et friable (Escosse). C'est également le cas sur les terrasses orientales de l'Ariège, entre Gaudiès et La Bastide-de-Lordat, ou sur les contreforts sud du territoire des Issards et des Pujols où émergent des bancs de calcaire et de poudingue, avec des traces de calcaire gréseux ou de bancs de grès. Par ailleurs, les terrasses orientales (parties nord surtout) se caractérisent par l'émergence parmi les affleurements calcaires d'une roche de couleur noire, poudingue chargé en oxydes de fer appelé localement « roc noir » (Gaudiès, La Bastide-de-Lordat).

Au niveau historique, on reste mal renseignés sur les lieux d'extraction, excepté pour l'architecture noble, puisqu'il est bien mentionné qu'en 1256 est concédée par l'évêque de Toulouse à l'abbé de Boulbonne une carrière de pierre située à Gaudiès, destinée à la construction des bâtiments abbaciaux. S'agissant ailleurs d'un contexte d'architecture vernaculaire, il y a tout lieu d'en déduire que l'on bâtit avec le matériau présent sur place. Cependant, bien qu'en relation étroite avec le lieu d'extraction immédiat, l'usage des matériaux s'est modifié dans le temps. Dès la 2<sup>ème</sup> moitié du 18<sup>e</sup> siècle, la construction maçonnée tend à remplacer le pan de bois. De nouveaux types de mise en oeuvre, associant



terre crue et terre cuite, caractérisent alors le Terrefort. Le plan napoléonien y mentionne plusieurs toponymies rappelant l'existence d'une ancienne tuilerie (Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Michel, Esplas, Saint-Victor, Bézac, Bonnac...) aujourd'hui disparue.

Le bâti de la plaine fait toujours appel au galet. Celui-ci est déjà très présent dans les édifices les plus anciens (églises des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> siècle au 17<sup>e</sup> siècle au moins). Au 19<sup>e</sup> siècle, la construction en galets se généralise. Celle-ci tend à gagner l'ensemble du territoire, y compris une partie du Terrefort et les terrasses orientales, même en mélange avec le matériau local. Le mélange des matériaux caractérise dès lors l'habitat : briques et galets cohabitent dans la construction, la brique consolidant le galet, constituant ses chaînes d'angle ou servant d'accroche à l'enduit. L'usage de la brique se vulgarise par ailleurs en encadrement d'ouvertures (portes et fenêtres).

La mise en place du chemin de fer modifie les usages. Peu à peu les tuileries locales disparaissent, concurrencées par les grands centres briquetiers. Sur le territoire étudié, seule la briqueterie des Pujols, sur la route de Pamiers à Mirepoix très active au début du 20<sup>e</sup> siècle, s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Sur la frange orientale du territoire, de Saint-Amadou à Gaudiès, et même en plaine de Pamiers, les livraisons de grès taillé introduisent de nouvelles typologies d'élévation : les baies à linteau rectiligne remplacent les encadrements de brique curviligne de l'époque antérieure.

## CHAPITRE II : EVOLUTION HISTORIQUE ET ECONOMIQUE

### II – 1 – Contexte historique général du bâti étudié

#### II – 1 – 1 – De la Préhistoire au début du Moyen Age

Durant le Paléolithique, d'après les hypothèses en cours, les premiers habitants de la basse vallée de l'Ariège ont pu occuper, à côté des hauteurs abritées du Terrefort de Pamiers à Bézac, les niveaux les plus élevés émergeant au-dessus des marécages des basses terres fluviales (Haute-Boulbonne, butte de Montaut, plateau de Gaudiès...). Cette occupation a dû s'étendre par la suite puisqu'on a retrouvé à Ludiès, datant du Néolithique, du matériel archéologique situé à la charnière entre les industries lithiques et la métallurgie. Par ailleurs, une épée (poignard) remontant à l'Age du Bronze a été découverte à proximité du Vernet. Mais il faut attendre l'âge du Fer pour rencontrer les premières nécropoles sur le site du cimetière Saint-Jean de Pamiers.

Dès l'époque gallo-romaine, le site de Pamiers aurait été le siège d'une importante occupation humaine. Des découvertes archéologiques sur les hauteurs du Castella et du Calvaire (tombes, puits à offrandes, poteries, statuette en bronze de Mercure...) témoignent en faveur d'une vie urbaine et de courants commerciaux bien organisés dès le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère et qui s'affirment progressivement. Sur cette période peu connue cependant, les récits légendaires tendent à relayer l'absence de documentation historique.

En 1111, un castrum situé sur la rive droite de l'Ariège à hauteur du méandre, sur la butte du Castella, reçoit le nom de Appamiae en souvenir de la découverte d'Apamée de Phrygie par Roger II comte de Foix au cours de la croisade. A quelque distance d'Appamiae, en rive droite de l'Ariège, une autre agglomération (Saint-Antonin de Frédélas) s'étend alors autour de l'abbaye Saint-Antonin. Egalement proches, en rive gauche de l'Ariège, deux autres paroisses et leurs églises (Le Mas Vieux et Saint-Martin-des-Olliers) sont attestées dès avant 1215. Ces deux paroisses disparaîtront bientôt, leurs populations étant irrésistiblement attirées par Appamiae, comme les populations de Saint-Antonin de Frédélas.

Mise à part l'émergence de l'agglomération appaméenne, l'histoire des territoires qui l'entourent reste inconnue jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle inclus. C'est à la fin du 10<sup>e</sup> siècle, à l'occasion notamment de la naissance du Comté de Foix, qu'apparaissent quelques mentions concernant les communautés qui relèvent de l'aire d'étude, en particulier églises et alleux.

#### II – 1 – 2 – Du 11<sup>ème</sup> siècle au 13<sup>ème</sup> siècle :

##### *a) Le comté de Foix*

A la fin du 10<sup>ème</sup> siècle, tout le Piémont pyrénéen appartient au Comte Arnaud de Carcassonne, un des plus puissants seigneurs méridionaux. Au tout début du 11<sup>ème</sup> siècle, son héritier Roger le Vieux répartit par testament (1002) ses terres entre ses trois héritiers,

donnant en particulier au second, Bernard-Roger, ce qui va constituer le Comté de Foix, notamment, pour la partie étudiée ici :

- le Podanaguès (région du Terrefort et de Pamiers)
- l'Agarnaguès (région comprise entre l'Ariège et l'Hers, incluant Gaudiès, le lieu qui deviendra par la suite La Bastide-de-Lordat, Le Carlarret, et la moitié de la forêt de Boulbonne, étendue alors entre ce que sont aujourd'hui les agglomérations de Pamiers au sud et Mazères au nord.
- Le Tindranès autour d'Arvigna.

Podanaguès (vallées de l'Arize et de l'Ariège) et Agarnaguès (vallée de l'Hers) étaient auparavant deux *ministeria* relevant du « *pago tolosano* », lui-même composante du comté toulousain. Le nouveau comté de Foix aurait donc été, à sa naissance, dépendant du comté de Toulouse.

A l'encontre des frontières du haut comté, les limites du bas comté, surtout orientales, restèrent longtemps floues et incertaines. Dès 1034, la partie la plus orientale de l'Agarnaguès (les terres de Boulbonne), jusqu'à Arvigna (Tindranès), est à nouveau rattachée au Comté de Carcassonne, sous l'autorité plus ou moins concrète du Comte de Toulouse. Ces terres ne rentreront à nouveau dans le domaine de Foix que lors du mariage de Roger Bernard I de Foix avec Cécile Trancavel en 1151. Ce mariage amena en dot à Roger Bernard des droits sur la forêt de Boulbonne, ainsi que sur la viguerie du Tindranès autour d'Arvigna et plusieurs alleux de la région de Pamiers.

L'évolution de la propriété foncière en pays de Pamiers va suivre l'essor des abbayes, la montée en puissance du pouvoir ecclésiastique et celle des familles seigneuriales liées au comte de Foix.

### ***b) Le pouvoir religieux***

Le troisième fils de Roger le Vieux, Pierre dit de Carcassonne, hérite (1002) de toutes les abbayes, dont celle de Saint-Antonin de Pamiers, avec l'autre moitié de la forêt de Boulbonne. Dès 1007, Pierre donne à Raimond son frère aîné la moitié des églises et abbayes qu'il possède dont l'abbaye de Frédélas (Pamiers) et 27 églises du pays de Foix (dont celle d'Escosse). Les abbayes, dont les territoires deviennent de plus en plus étendus grâce aux donations, vont jouer un rôle très important dans l'échiquier des pouvoirs en plaine de Pamiers jusqu'au début du 14<sup>e</sup> siècle.

#### *L'abbaye Saint-Antonin de Pamiers*

Aucune source ne permet d'attester l'existence d'une communauté religieuse et d'une abbaye avant le 10<sup>e</sup> siècle. Le premier acte mentionnant la communauté Saint-Antonin date de 961 (Sancti Antonini Fredelesio). A cette date, elle apparaît dans le testament de Roger le Vieux parmi les possessions de la famille de Carcassonne: « l'abbaye... de Fredelas autrement dit de Saint-Antonin... ». Elle relève de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin. Elle est soumise à Cluny en 1060 « afin que la vie monastique régulière y soit introduite », mais la règle augustinienne y est aussitôt réimposée (avant 1095). Elle est distante de la ville d'environ 800 mètres.

Outre ses possessions propres, en 1034 elle a droit de pacage sur la partie du bois de Boulbonne intégré à la juridiction de Pamiers (cette mention sera confirmée par des actes des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles). Propriétaire la plus riche du secteur, l'abbaye de Saint-Antonin possède, avec le castrum d'Appamiae (confié à la garde du comte de Foix en 1111),

plusieurs tenures seigneuriales alentour. Au 12<sup>ème</sup> siècle, son territoire s'étend de Brie à Dalou et de Montaut à Madière. Elle reçoit en 1198, du Comte de Foix, le château du Carlarêt. Ces seigneuries relèvent, à partir de la fondation de l'évêché en 1295, de la manse épiscopale, avec un grand nombre de rapports en nature (céréales, vendanges...).

L'autorité de l'abbé apparaît prédominante. Mais les comtes de Foix, pour leur part, préfèrent accorder leur soutien à l'abbaye cistercienne de Boulbonne proche de Mazères. Aussi, les possessions de l'abbaye Saint-Antonin de Frédelas, et particulièrement le castrum d'Appamiae, sont-ils, pendant plusieurs décennies, l'objet d'une lutte d'influence entre la communauté monastique de Saint-Antonin et la famille de Foix.

Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, les relations entre les abbés et les comtes sont marqués par des discordes permanentes nécessitant la signature de contrats de paréages. Les paréages cautionnent le partage d'une seigneurie entre un seigneur primitif (souvent ecclésiastique), et un personnage plus important (comte ou roi), qui obtient la moitié des droits en échange d'une protection. En 1111, est conclu un premier paréage entre l'abbaye et le Comte de Foix, destiné à se protéger des seigneurs voisins. Généralement non respectés par le comte, ces paréages seront suivis de plusieurs autres, l'abbaye, de son côté, n'hésitant pas à les rompre pour les concéder à d'autres partenaires.

En 1249, tout le Comté est rattaché sous l'autorité d'Alphonse de Poitiers.

#### *L'abbaye cistercienne de Boulbonne (sur Mazères, puis sur Cintegabelle)*

Situé au nord-est de l'aire d'étude, à l'origine simple ermitage fondé vers 1130 par Pons Bernard, le lieu Boulbonne, dans la mouvance du catharisme et de la prédication de Bernard de Clairvaux, est rattaché en 1147 à l'ordre de Citeaux. La nouvelle abbaye de Boulbonne est instituée fille de l'abbaye de Bonnefont, elle-même fille de Morimont. Elle n'a alors que peu de revenus. Ses propriétés consistent en terres incultes, bois, étangs et pâturages, essentiellement voués à l'élevage. Ses exploitations agricoles se constituent autour de granges établies au milieu d'espaces inhabités pour lesquels les moines ont l'autorisation de défricher et obtiennent des droits d'usages (coupe de bois, pacage, parcours...). Aussi l'abbaye connaît-elle certaines difficultés, face aux seigneurs rivaux ou à l'évêque de Toulouse, pour faire valoir ses droits et percevoir les dîmes.

Malgré une période où elle prend le parti des croisés et s'enrichit de leurs dons, jusqu'à la mort de Simon de Montfort en 1218, l'abbaye sera surtout soutenue par les Comtes de Foix. Adversaires des croisés (au 12<sup>e</sup> siècle, le Comte et la noblesse de Foix, favorables aux cathares, sont suspectés d'hérésie), ils prennent néanmoins Boulbonne sous leur protection, la comblent de dons et de privilèges, s'y font enterrer et déclarer ses fondateurs. En 1247, l'abbaye possédait déjà de nombreuses granges, terres et vignes, en forêt de Boulbonne et autour de Pamiers. Dès 1160, le Comte de Foix accorde à l'abbaye toutes ses terres en forêt de Boulbonne (d'où son nom), en 1163, celles de la nouvelle grange de Bonrepaux sur la commune des Allamans, et bien d'autres privilèges. A la fin du 12<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye a aussi acquis des droits à Gaudiès et aux Pujols. Elle devient ainsi, progressivement, l'un des établissements les plus riches de toute la contrée.

#### *Autres implantations monastiques*

Les autres implantations monastiques (bénédictines ou augustiniennes) certainement bien présentes en pays de Foix au 11<sup>e</sup> siècle, restent mal connues pour le territoire appaméen. Au 12<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lézat a des possessions à Esplas (sans précisions), de même que Saint-Sernin au prieuré de Pauliac, commune de Gaudiès, du moins provisoirement.

Aux marges de l'aire d'étude figurent aussi l'abbaye du Mas d'Azil, fondée avant 819, à laquelle Saint-Martin d'Oydes est rattachée en 1175, et celle de Foix fondée avant 849.

### *La création des diocèses : l'évêché de Pamiers*

Au niveau ecclésiastique, l'ensemble du comté relève jusqu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle de l'archevêché de Toulouse.

En 1295, est créé par le Pape un très vaste évêché de Pamiers (il correspond au territoire de l'Ariège et d'une grande partie de l'Aude) dont l'abbé de Saint-Antonin est nommé évêque. Cette création génère envers l'évêque de Pamiers l'hostilité de celui de Toulouse qui se considère spolié. En 1308 le premier diocèse de Pamiers, restructuré, est réduit de toute une partie garonnaise et lauragaise qui revient à nouveau à Toulouse.

Après 1318, apparaissent les diocèses de Rieux et Mirepoix démembrés de Toulouse. Sont fixées les limites définitives du diocèse de Pamiers telles qu'elles dureront jusqu'à la Révolution. Le territoire septentrional du diocèse couvre désormais la basse vallée de l'Ariège soit toute l'aire d'étude concernée sauf : Esplas, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Michel et Lescousse à l'Ouest, qui relèvent du diocèse de Rieux, et Gaudiès au nord-est, qui relève toujours de l'Archevêché de Toulouse. En revanche, le diocèse de Pamiers s'agrandit au nord-ouest du prieuré d'Unzent, et à l'est du bassin du Douctouyre.

Toutefois, le diocèse administratif (ou civil) de Mirepoix, plus étendu que le diocèse ecclésiastique, coïncide avec les limites du Languedoc et de la viguerie des Allamans, et comprend encore les paroisses de La Bastide, Trémoulet et Le Carlarret : jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, ces trois localités ressortent du diocèse religieux de Pamiers mais du diocèse civil de Mirepoix.

### ***c) La mise en place des seigneuries à partir du 13e siècle***

Liées à la famille comtale, les familles seigneuriales sont apparues dans le courant des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècles, et s'imposent partout au détriment des *boni homines* qui vont disparaître sous leur pression. Ceux-ci, pour survivre, se placent sous la protection de ces familles ou des établissements religieux, lesquels s'enrichissent en récupérant les droits de patronat (droits de propriété contre devoir de protection). Les droits domaniaux sont levés par le tenancier de la propriété foncière : hors le domaine propre du comte, ce sont donc, après les boni homines, les familles seigneuriales vassales ou les communautés religieuses qui les perçoivent.

Au 13e siècle, la propriété foncière est ainsi répartie sur une multitude de seigneurs aux domaines réduits. Ils ne dépassent pas l'échelle de quelques paroisses, comme c'est le cas pour Unzent, dont la seigneurie est attestée par des donations en faveur de monastères. De plus, le fractionnement des droits seigneuriaux génère un paysage de co-seigneuries (jusqu'à un quart de la seigneurie globale sinon moins) qui en complique la connaissance (Saint-Martin d'Oydes par exemple se verra octroyer une charte par trois co-seigneurs). L'administration des domaines comtaux et des domaines ecclésiastiques est assurée par des *bayles* (perception des revenus et exercice de la justice). Celle du domaine comtal pour sa part est entre les mains du *bayle* de Pamiers. Mais on ignore quelle est la part exacte des possessions du comte, de l'abbaye et celle des familles seigneuriales, car les possessions sont éparpillées et les informations ponctuelles. En 1207 par exemple, la famille de Rabat, l'une des plus puissantes du comté, détient des biens à Bardenac, près d'Escosse.

Le 13<sup>e</sup> siècle, époque d'expansion de la plupart des centres de population, est l'occasion pour les familles seigneuriales de renforcer leurs pouvoirs locaux. Après la croisade albigeoise et la fin des attaques de Simon de Montfort sur les places fortes de haute comme de basse Ariège, les comtes de Foix encouragent leurs vassaux à développer le peuplement de leurs terres à des fins stratégiques mais aussi économiques. Ces appels incitent les seigneurs à se préoccuper davantage de leurs terres et à prendre des mesures (création de villages par chartes de communes, de bastides...) pour attirer la population et assurer le revenu des terres par le défrichement.

A cette période, nombre de petites familles seigneuriales disparaissent au profit de plus grandes. Sur la vallée de l'Hers, les seigneurs ecclésiastiques de Belpech, au cœur du temporel épiscopal de Toulouse, détiennent de grands domaines. Parmi la noblesse ariégeoise vassale du Comte de Foix, parviennent à se maintenir les Montlaur sur Unzent, les Miglos à Escosse, les Villemur - unis depuis le 13<sup>e</sup> siècle à la puissante famille des Marquefave - comme co-seigneurs de Saint-Martin d'Oydes, puis seigneurs de Bonnac et de Bézac.

#### ***d) L'autorité royale***

Les Pailhès, les Durban, qui détiennent Madière, Saint-Martin-d'Oydes, préfèrent le rattachement au Comte de Toulouse, qui devient rattachement au roi lors du passage du comté de Toulouse au domaine royal. Peu à peu, par le biais d'hommages « dissidents » et de paréages, le roi s'introduit au cœur du comté de Foix (comme du comté de Comminges), tout particulièrement dans le bloc des communes situées autour de Pamiers qui font désormais partie du Languedoc. Il y impose son autorité. Les familles vassales du Comte de Foix lui rendront peu à peu directement hommage (comme les Lordat, seigneurs hauts-justiciers d'Unzent et de La Bastide-de-Lordat, les Ysalguier, seigneurs du Vernet). La période médiévale est marquée, pour l'Appaméen, par des conflits entre les trois puissances territoriales en présence : l'abbé de Saint-Antonin, le comte de Foix et le roi dont les comtes de Foix sont devenus vassaux directs en 1243.

#### ***e) Des luttes d'influences***

A partir du 13<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du 14<sup>e</sup> siècle, l'histoire de cette région s'avère particulièrement complexe. Toute une série d'évènements affectent la géographie politique des pays ariégeois, et notamment la basse Ariège dont le territoire ne cesse d'être convoité, voire morcelé, entre les puissances en présence.

Au cœur de cette région, la ville de Pamiers, qui s'érige en bastion catholique, va constituer le point névralgique de la lutte entre le roi de France et le comte de Foix. Et par voie de conséquence, la plaine de Pamiers devient le théâtre principal de ces luttes, notamment aux Allamans et en forêt de Boulbonne, au sujet de laquelle s'affrontent les revendications des communautés mitoyennes. Cette forêt est très convoitée par Villeneuve, Les Allamans, Le Carlarret et Pamiers, non seulement en raison des besoins en bois de la nouvelle population grandissante, mais aussi pour les droits de pacage consentis aux habitants des communes riveraines. Ce lourd contentieux durera du 14<sup>e</sup> siècle à la Révolution.

Des querelles surgissent encore entre Boulbonne et Saint-Antonin pour des questions de terres. En 1256 a lieu un arbitrage qui reconnaît enfin à Boulbonne la grange de Bonrepaux et à Saint-Antonin, Les Allemans et Le Carlarret.

En 1269 est signé un nouveau paréage entre l'abbé de Saint-Antonin et le roi de France. Nouveau paréage marqué pourtant par les exactions du comte qui s'empare de Benagues,

des Allamans, du Carlaret et de Villeneuve. Puis un nouveau conflit surgit entre le roi (Philippe le Bel) et le pape, conflit orchestré par l'abbé Bernard Saisset, aboutissant à l'excommunication du comte de Foix Roger Bernard III par le pape. En 1307, l'abbé Saisset est contraint de laisser au comte la moitié du Mas Saint-Antonin en échange de la Boulbonne. En 1308, le roi triomphe de l'abbé Bernard Saisset et du pape en signant un nouveau paréage pour Pamiers, au détriment du comte. L'abbé successeur cède au roi la moitié indivise des droits sur une bonne partie de Pamiers et de la région appaméenne, soit 8 villages et 31 églises - dont, sur la rive gauche de l'Ariège les églises de Benagues, Saint-Victor, Madière, Saint-Raymond (disparue), Saint-Martin d'Oliers (disparue), Saint-Amans, Bézac, Bonnac et, sur la rive droite, celles de Villeneuve, Le Carlaret (inféodé à la famille seigneuriale des Castlar), Ludiès, la grange de Bonrepaux, Les Pujols, Les Issards, et plus tard les églises de Arvigna, Saint-Amadou (les plus riches terres à blé), les Allamans - l'autre moitié relevant du nouveau diocèse dont l'abbé est l'évêque. Une viguerie représentant l'autorité royale, s'installe aux Allamans. Ce paréage restera en vigueur jusqu'à la Révolution.

Les luttes de pouvoir entre l'Eglise, le comte et le roi durent jusqu'aux premières années du 14<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les officiers royaux établis aux Allamans multiplient leurs exactions sur les anciennes possessions du Comte de Foix, en particulier à Pamiers et dans le paréage des Allamans, ces agressions entraînant des heurts nombreux. De cette lutte d'influence va sortir – et cela vaut tant pour le territoire étudié que pour l'ensemble de l'Ariège - une géographie administrative d'une extrême complexité, assortie d'une pratique originale et riche des libertés communales, qui durera jusque sous l'Ancien Régime. La ville de Pamiers elle-même conservera un statut à part de co-seigneurie entre l'abbé et le comte de Foix. Elle demeurera pour ce dernier, par sa richesse économique, bien plus profitable que la campagne environnante.

On peut s'interroger sur les enjeux de telles disputes : certes l'agglomération de Pamiers est au Moyen Age un pôle économique intéressant, vers lequel convergent tous les produits des terroirs environnants, notamment le vin, dont la culture et le commerce sont très florissants à cette période. Cette richesse agricole représente un atout majeur en opposition à la zone montagnaise du comté, moins favorisée. A cela vient s'ajouter l'usage de la rivière qui facilite les liens avec Toulouse et la Guyenne pour le transport des denrées. Mais il est certain que les enjeux en question ne reposent pas uniquement sur l'environnement agricole ou marchand du secteur : en communication transversale entre le Carcassonnais par Mirepoix à l'est, et la vallée de la Lèze et le Couserans à l'ouest, entre surtout la plaine de la Garonne au nord, et la zone frontière de la haute Ariège au sud, la plaine de Pamiers possède tous les atouts d'une zone de carrefour et de passage, où se jouent des enjeux politiques et stratégiques importants.

## **II – 1 – 3 – Les étapes de l'occupation du sol en territoire appaméen**

### ***a) Domaines ruraux, premières communautés, paroisses***

Au début du Moyen-Age (10e-11e siècles), l'Appaméen est presque exclusivement rural, seule l'agglomération de Pamiers revêt une certaine importance.

Jusqu'au 10<sup>ème</sup> siècle, le territoire est exploité par des propriétaires alleutiers héritiers des *boni homines*. Propriétaires indépendants, fondateurs de domaines ruraux (alleux), ils exercent tous les droits liés jusque là à la propriété du sol, c'est-à-dire sur les terres comme sur les hommes et sur les églises qu'ils y ont élevées. Pour cette période sont évoqués les alleux d'Escosse, de Villeneuve, d'Arvigna...

A partir du 9<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup> siècle, l'influence de l'évêché de Toulouse se renforce sur le territoire. Bien qu'un bon nombre d'églises rurales ait sûrement existé avant, la création de nouvelles paroisses sous l'impulsion du temporel toulousain est probablement à l'origine de certaines communautés. C'est à cette période, entre 960 et 970, que sont mentionnées, comme relevant du temporel épiscopal de Toulouse, quelques communautés du Terrefort : le premier village de Bonnac, alors établi sur la hauteur en bordure du Terrefort, en fait partie. On y trouve aussi Saint-Martin-d'Oydes, Lescousse, Saint-Michel, et quelques communautés de l'Hers : Pauliac sur le site de Gaudiès, Trémoulet, La Bastide-de-Garderenoux (La Bastide-de-Lordat), Saint-Amadou. Jusqu'au 12<sup>ème</sup> siècle, les paroisses se constituent autour des églises et de leurs cimetières dont le dîmaire devient source de revenus. Les droits ecclésiastiques et seigneuriaux commencent à se cumuler, de même que ceux de justice dus au comte.

Au 12<sup>ème</sup> siècle, l'unité de terroir est alors la *villa* dont l'emprise se confond fréquemment avec celle de la paroisse (il est fait mention des *villae* de Bonnac, du Vernet...). Sur le Terrefort, la répartition des castrum ou des bourgs ecclésiastiques repérés coïncide avec celle de certains chef-lieux communaux actuels (Unzent, Saint-Michel, Saint Amans, Saint-Martin-d'Oydes). Ainsi la majeure partie des communes actuelles trouve-t-elle son origine lointaine dans l'existence des paroisses.

### **b) La formation des agglomérations**

On ne connaît pas les peuplements moyens des paroisses en basse Ariège avant le 13<sup>ème</sup> siècle. Il semble en tout cas, d'après le nombre des premières mentions relatives aux paroisses ou aux ensembles castraux, comme le château de Saint-Martin d'Oydes en 1175, que l'habitat du Terrefort, ou celui des terrasses à l'est du territoire appaméen, ait été plus important que celui de la plaine.

En plaine de Pamiers, jusqu'au 13<sup>ème</sup> siècle, les agglomérations mentionnées (Les Allamans, Villeneuve, Le Carlarret...) ne sont que de très petits groupements humains. Pour une bonne partie du territoire, la mise en culture est assurée par l'abbaye Saint-Antonin. Les conflits avec Boulbonne sont précisément générés par la question de la possession des terres (cultivées, incultes, en bois) ou par celle du pacage. Malgré les défrichements opérés par les moines et les habitants, la plaine de l'Agarnaguès reste peu cultivée et surtout un pays de chasse.

Au 13<sup>ème</sup> siècle, sous l'influence du comte de Foix, les grandes familles seigneuriales renforcent le peuplement de leurs terres à des fins stratégiques mais aussi économiques. C'est l'époque de création des bastides et autres fondations seigneuriales (par chartes de communes) pour fixer une population de main-d'œuvre, assurer le revenu des terres par le défrichement. Certaines bastides peuvent porter le nom de leur fondateur (La Bastide-Garderenoux), mais on ne connaît pas toujours les conditions de leur fondation. Ainsi, Villeneuve est re-fondée par le comte de Foix (elle s'appelle d'abord Villeneuve-le-Comtal) et donnée en 1222 par testament à l'abbaye Saint-Antonin par le comte Raymond-Roger. Il est probable d'ailleurs que cette nouvelle population d'agriculteurs se soit répartie sur d'autres noyaux d'habitat, constituant ainsi des hameaux.

Faute de sources historiques adéquates, les conditions de formation des agglomérations qui ont donné naissance aux bourgs actuels ne sont pas toujours connues avec certitude. Certains grands seigneurs ecclésiastiques, comme les comtes, octroyèrent des chartes de coutumes à des villes déjà existantes dont ils avaient besoin de se conforter la fidélité. Plusieurs villages reçurent ainsi des chartes de coutumes qui ne sont pas toujours connues ni conservées. Les privilèges accordés par ces chartes aux habitants des agglomérations



concernées, notamment la limitation de la fiscalité seigneuriale, garantissait bien le développement de celles-ci, ce qui les assimilait à des bastides même si elles n'en portaient pas le nom.

Quelques bastides seigneuriales sont aussi créées par paréages. Ainsi en 1230, a lieu à Saint-Amadou un paréage entre le seigneur de Belpech et l'abbé de St Antonin qui a pu s'accompagner d'une re-fondation. Mais les paréages ne sont pas obligatoirement accompagnés de création de bastides (il en est ainsi pour Pamiers, Les Allamans).

La notion de bastide reste une notion floue qui, en Ariège, ne s'accompagne pas toujours d'un plan d'urbanisme orthogonal dit « de bastide ». Claudine Pailhès a analysé les contours imprécis de ce terme pour l'Ariège et en est arrivée à l'utiliser pour un certain nombre de villages fondés dès le 13<sup>e</sup> siècle sans plan quadrillé ni liste d'attribution de lots.

Quoiqu'il en soit, la diversité de circonstances des fondations, ou re-fondations, de communautés (bastides déclarées ou non, paréages, concessions de chartes de coutumes, captation d'hommages...) témoigne d'une lutte intense entre les comtes, les familles seigneuriales, l'administration royale et l'autorité ecclésiastique. En parallèle, la mise en place progressive de ces organisations communautaires encourage durant la même période la création de consulats dont certains exerçaient la haute justice. Après celui de Pamiers en 1228 (premier consulat ariégeois), on mentionne un consulat à Bonnac en 1285.

## I – 1 – 4 - Du 14<sup>e</sup> siècle à nos jours

### *a) Une géographie administrative complexe*

A partir du 14<sup>e</sup> siècle, l'Appaméen bascule dans un statut territorial particulier et complexe. La conjonction des autorités en présence va créer en Ariège une géographie politique qui figurera au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles parmi les plus complexes du Royaume de France. Les relations de pouvoir se partagent entre les familles seigneuriales, l'Eglise et le roi, et par voie de conséquence, le cumul des charges et devoirs qui en découlent représentent un enchevêtrement et un amoncellement qui vont peser sur la population jusqu'à la Révolution.

Les seigneurs recherchent avant tout l'exercice du droit plus valorisant de haute justice, et imposent par ailleurs une multitude de droits seigneuriaux. L'autorité de l'Eglise s'exerce aussi à travers le lourd prélèvement de la dîme. Les consuls ajoutent aux précédents prélèvements un ensemble de devoirs et de contraintes. Les droits domaniaux se multiplient durant le 17<sup>e</sup> siècle. Certaines communes ne sont plus en capacité de payer leurs impôts (Saint-Victor, Madière, et Benagues en 1730).

L'ensemble est soumis à la fiscalité royale dont la tutelle s'exerce par le biais de la Généralité (l'Intendant) qui relève les impôts directs. L'administration royale impose un système touffu, sous l'Ancien Régime les circonscriptions se superposent sans vraiment se correspondre. Les consuls de certaines communes, situées aux limites, ne savent pas si elles dépendent de la Sénéchaussée de Foix ou de Toulouse : Gaspard Gasailhet, notaire à Saint-Martin-d'Oydes, situe les villages de Esplas et Lescousse tantôt sur la Sénéchaussée de Toulouse (pour la tradition historique) tantôt sur celle de Pamiers (pour le côté pratique), dans un seul registre datant de 1661. A la fin du Moyen Age et sous l'Ancien Régime, seuls relèvent directement de l'administration royale les lieux suivants : Les Allamans, Saint-Amadou, Ludières, Le Carlaret, Villeneuve-du-Paréage, et Benagues. Quant à la ville de Pamiers, elle conserve toujours un statut particulier puisqu'elle appartient au comte de Foix.

Au 18<sup>e</sup> siècle, la Subdélégation de Pamiers recouvre 49 communautés, 1/3 sur la plaine et 2/3 sur le Terrefort, soit un territoire à peu près semblable à celui de la Communauté de communes du pays de Pamiers actuelle.

### ***b) L'Ancien régime : une période mal renseignée pour l'Appaméen***

Pour les périodes courant des guerres de religion à la Révolution, on reste très mal renseignés pour les communes du territoire appaméen hors Pamiers.

Le pays de Pamiers est mis à mal durant les guerres de religion. Quelques seigneurs catholiques prennent les armes (Lordat, Saint-Amadou). Ludiès est assiégé, ses habitants tués. Le pays est en grande partie ruiné. L'abbaye de Boulbonne est détruite en 1568, l'ancienne église abbatiale Saint-Antonin du Frédélas saccagée en 1586 et 1621. Les villages des Allemans et de Villeneuve sont incendiés ainsi que de nombreuses églises de l'Appaméen. Une période de reconstruction du patrimoine religieux va s'ouvrir avec le 17<sup>e</sup> siècle.

A la Révolution, la vente des biens nationaux est l'occasion d'une relance économique sur le plan local. Elle favorise, en effet, l'esprit d'entreprise de quelques bourgeois de Pamiers ou de paysans aisés des communes environnantes qui acquièrent des terres avec fermes ou métairies, se réappropriant ainsi le territoire rural. Sont concernés les biens nationaux « de première origine » (ecclésiastiques) particulièrement nombreux en basse Ariège, à Pamiers même ou dans les environs de Pamiers où se répartissaient les possessions des différents ordres religieux appaméens ainsi que ceux de l'abbaye de Boulbonne, sans compter les presbytères et les biens des paroisses. Hors Pamiers, sont ainsi concernées la métairie de Lanat à Gaudiès, soumise à trois enchères successives, le presbytère d'Escosse, un bon nombre de moulins ecclésiastiques, deux métairies au Carlarat, deux à Saint-Victor, une à Saint-Amans, une à Villeneuve-du-Paréage.

### ***c) Le système d'exploitation du sol de la fin du Haut Moyen Age à la Révolution***

Au cours du Moyen Age, le système d'exploitation des terres agricoles a progressivement favorisé une exploitation de type indirecte hiérarchisée.

En matière d'exploitation du sol, au 13<sup>e</sup> siècle, il est fait mention d'unités d'exploitation dispersées : en 1262, elles sont nommées « boariam » ou « casales », elles portent généralement le nom de leur tenancier. Le « casal » est défini comme une unité d'exploitation regroupant les bâtiments d'habitation de la famille qui le cultivait et tous les éléments permettant à cette famille de vivre. Il s'agirait donc d'une exploitation raisonnée du territoire, déjà placée sur le mode du faire-valoir indirect, à partir d'unités d'exploitation placées en fermage ou autre statut. Céréales, vigne, petit élevage (porcs et volailles des bois) constituent l'essentiel du rapport agricole de ces exploitations, complété par les produits des jardins potagers. La valeur des exploitations diffère selon la part accordée au froment ou au seigle, ou aux terres incultes.

A la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, les terres agricoles autour de Pamiers sont partagées en borias d'une superficie comprises entre 15 et 81 ha. Les propriétaires fonciers qui vivent en ville font bâtir des habitations sur leurs exploitations qui prennent le nom de leurs propriétaires, certains s'y établissent. La part du faire-valoir direct ou du fermage ainsi que le nombre et la condition des ouvriers agricoles reste méconnue. Ce type de faire-valoir direct subsistera, mais en bien plus faible proportion que le faire-valoir indirect associé aux châteaux et domaines seigneuriaux.

La constitution de tels domaines a souvent déterminé de nouveaux modes d'habitat dispersé : ce sont des hameaux et des écarts, généralement situés à proximité des châteaux ou des grands domaines. Pour le 18<sup>e</sup> siècle, sont mis en évidence les « masages », regroupement d'une demi-douzaine de bâtiments sur une parcelle englobante, avec constitution d'une forme d'organisation sociale communautaire. Peut-être peut-on y rattacher les « écarts » repérés au cours de l'étude, hameaux en barrette de petites constructions accolées (on les nomme « brasseries » en Aquitaine).

L'exploitation indirecte se transforme en métayage à partir du bas Moyen Age et les domaines passent progressivement entre les mains de la bourgeoisie. Les exploitations dispersées sont plus nombreuses sur le Terrefort où les unités agraires varient autour de 10 ha en moyenne.

En plaine, les maîtres valets, contractuels à plein temps, logés, ou les brassiers, ouvriers agricoles saisonniers sont nombreux. La ville regroupe surtout des ouvriers-brassiers. Le travail de la vigne favorise le développement d'une classe d'ouvriers occasionnels qui constituent une classe fluctuante et mal payée de journaliers vigneron (ils sont très nombreux pour le travail viticole au 13<sup>e</sup> siècle). Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, le métayage empêche l'accès à la propriété des petits paysans.

A la Révolution, dès 1790, a lieu un très important transfert immobilier lié à l'achat des Biens du Clergé et des Biens nationaux, vers les artisans aisés ou les marchands bourgeois. On assiste alors à la conversion d'un grand nombre de métairies en fermes par l'accession à la propriété individuelle.

Durant le 19<sup>e</sup> siècle, ce phénomène se fait plus courant. L'habitat se modifie en profondeur : les petits hameaux, les fermes à plusieurs logements, peuvent relever d'un seul propriétaire désormais et donner lieu à des reconstructions ou à l'ajout de nouvelles dépendances.

#### ***d) Evaluation démographique sommaire :***

Dès l'An Mil, une implantation régulière des paroisses se met en place. Cependant, les données démographiques des populations rurales autour de Pamiers ne sont pas connues pour le Moyen Age. Sous l'Ancien Régime, la densité de peuplement a dû y être notable à la fin du Moyen Age, car il est signalé une baisse démographique sensible avant 1780 à Pamiers et dans ses environs. Le secteur est en effet connu pour sa grande pauvreté et sa démographie en baisse.

Or, les statistiques de l'An 12 témoignent d'un peuplement nettement plus dense en 1805 que durant la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle, hormis pour Pamiers et sa proche banlieue (voir le tableau ci-dessous). Même si le choix de l'An 12 n'est pas significatif au regard de l'évolution démographique globale en région de Pamiers, il offre néanmoins une évocation des différentes densités de population sur le territoire, à la fin de l'Ancien Régime.

Malgré l'absence, pour l'An 12, des communes qui relèvent de l'arrondissement de Saverdun (Esplas, Gaudiès, La Bastide de Lordat et Le Vernet), la répartition de la population y paraît nettement plus équilibrée qu'aujourd'hui où l'ensemble urbain de Pamiers et de sa proche banlieue ont pris le pas. On remarque toutefois qu'à la fin de l'Ancien Régime, les communes les plus peuplées sont les bourgs limitrophes de Pamiers (Bonnac, Les Allemans) ou peu éloignés (Escosse, Les Pujols). Cependant, certains villages situés aux extrémités du territoire étudié ont maintenu aussi un bon taux de population (Unzent, Madière, Arvigna...).

Tableau comparatif de la population des communes entre l'An 12 (en gras) et l'année 1975 (en rouge)

Communes	+ de 6000 hab	+ de 600 hab	entre 400 et 500 hab	entre 300 et 400 hab	entre 200 et 300 hab	- de 200 hab	- de 100 hab
Arvigna				<b>380</b>		127	
La Bast.de L	.....	.....	.....	.....	.....	182	.....
Benagues					<b>242</b>	166	
Bézac						<b>164/136</b>	
Bonnac		<b>676</b>	581				
Carlaret Le						<b>194/154</b>	
Escosse			<b>472</b>	324			
Esplas	.....	.....	.....	.....	.....	.....	94
Gaudiès	.....	.....	.....	.....	.....	180	.....
Issards Les						<b>189/144</b>	
Ludiès							<b>94/41</b>
Madière				<b>369</b>		170	
Pamiers	<b>6 200/14325</b>						
Pujols Les			<b>477</b>	375			
St Amadou				<b>380</b>		166	
St Amans						<b>118</b>	66
St Mart. d'O			<b>415</b>		225		
St Michel						<b>182</b>	74
StVictor et Rouzaud					<b>239</b>	146 les 2 <b>102</b>	
Tour-du-Cr		<b>632/1162</b>					
Unzent				<b>300</b>			94
Vernet Le	.....	.....	417	.....	.....	.....	.....
Villene-du-P			<b>419</b>	358			

Une reprise s'amorce avec le 19<sup>e</sup> siècle. Comme ailleurs dans le département après 1789, la démographie reprend, grâce à la prospérité agricole (la vigne jusqu'en 1880 et les céréales), l'augmentation du nombre des petits propriétaires et le développement d'activités industrielles, notamment l'usine métallurgique de Pamiers qui entraîne un essor majeur de Pamiers et ses abords.

L'exode rural commence à se faire sentir en pays de Pamiers à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, mais ce phénomène est à nuancer selon les secteurs, les communes les plus méridionales de la plaine de Pamiers connaissant un regain d'activité au cours des périodes 1900-1910 et 1930-40 (1960-80 pour Saint-Amadou) perceptible dans la reprise en main de l'habitat (son décor) et des équipements agricoles. Elle se révélera beaucoup plus dramatique au cours du 20<sup>e</sup> siècle, suite aux deux conflits mondiaux, à l'abandon du chemin de fer transversal Pamiers-Limoux.

Parmi les conséquences de la dépopulation des campagnes figure la perte des ouvriers-journaliers et, de ce fait, l'abandon progressif des métairies par les propriétaires bourgeois durant tout cette période. Les chiffres comparatifs donnés pour 1975 correspondent au maximum de dépopulation dû à l'exode rural. Pamiers et sa proche banlieue profitent au contraire du mouvement inverse.

### **e) 1880-90 : l'essor de l'éducation et la construction des écoles**

Des préoccupations d'éducation publique se font jour dans les communes dès les années 1860. A la suite de la loi Jules Ferry qui rend la scolarisation de tous les enfants obligatoire, il devient nécessaire de mettre en place des écoles publiques dans chaque commune. Ces mesures sont à l'origine de la nomination d'un grand nombre d'institutrices et d'une campagne de construction d'écoles qui ont marqué chaque village de leur empreinte, entre 1880 et 1890 en particulier.

Ces écoles sont généralement mixtes sur le territoire étudié, car seules les communes de plus de 400 habitants pouvaient prétendre à une école de filles autonome (Saint-Martin-d'Oydes, Escosse, Bonnac, La Tour-du-Crieu, Villeneuve...). Pourtant l'éducation des filles se généralise tardivement : en 1891, aux Allemans, l'école des garçons est régulièrement fréquentée contre un quart seulement de l'effectif pour les filles. L'enquête de 1928 réalisée par la Préfecture de l'Ariège révèle l'existence de 26 écoles mixtes ou autonomes garçons ou filles sur les communes de l'aire d'étude. Elles abritent souvent en même temps les locaux de la mairie.

## **II – 2 – L'environnement économique du bâti étudié**

### **I – 2 – 1 – L'exploitation du terroir**

#### **a) Les contraintes du sol**

Les difficultés rencontrées par l'exploitation rurale en raison de la nature des sols présents sur le territoire est un des conditionnements majeurs de l'histoire locale. L'argile qui compose le sol du Terrefort est une terre lourde et difficile à travailler. De plus, elle garde l'eau en profondeur mais sèche vite et craquèle en surface. Les dépôts de pente, enrichis par les alluvions des précipitations et des ravinements, rendent les versants et les creux des vallons d'un rapport plus intéressant. Ce sont eux qui reçoivent les terres cultivables, ainsi que le potager, qui peut être à distance de l'exploitation.

La boulbène des terrasses alluviales, pauvre en humus, à l'origine couverte essentiellement de bois et de landes, est à priori impropre à la culture. Les boulbènes des terrasses supérieures, où abondent les galets, conviennent mieux à la vigne qu'aux céréales. Les terrasses moyennes plus sablonneuses, enrichies en limon, sont plus favorables aux céréales mais doivent être considérablement amendées pour être cultivées.

Seules sont naturellement fertiles les zones alluviales qui bordent les rivières.

#### **b) Les ressources forestières**

La propriété appaméenne de la forêt de Boulbonne est au Moyen Age plus une pâture qu'un bois mais son affermage en pacage reste d'un maigre rapport pour la ville. De plus, à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, cette pratique est entravée par la reconquête agricole de la Boulbonne. A cette période, les bois occupent encore une grande partie du territoire. Au 18<sup>e</sup> siècle encore, le marquis de Bonnac fondera son argumentaire pour réclamer l'autorisation de sa forge sur les bois importants de sa seigneurie, qui couvrent une bonne partie du Terrefort.

Leur exploitation dans la plaine se pratique couramment tant à Pamiers qu'à Villeneuve, aux Allemans, au Carlarret : bois pour la construction, le chauffage, la tonnellerie. Cependant, accentué à partir de là, le mouvement de mise en culture des bois va amener, au sortir de la période révolutionnaire, à la disparition quasi-entière de la forêt.

### ***c) Les ressources agricoles***

La vigne, durant plusieurs siècles, est la ressource essentielle en plaine de Pamiers et l'emporte sur les céréales et les autres cultures. Bien adaptée au sol et peu exigeante en eau, elle occupe les espaces agricoles des Grausses, aujourd'hui céréaliers. Apparue bien avant l'An Mil, sa plus ancienne mention date de 1225, où elle figure comme la première activité agricole. La culture de la vigne offre un vin destiné essentiellement à l'exportation, transporté par voie d'eau sur l'Ariège vers l'Angleterre via Bordeaux ou vers le roi de France Philippe le Bel. A la fin du 14<sup>e</sup> siècle, la vigne représente 70% de la valeur des biens ruraux (fermes comprises) et s'étend sur les communes situées à l'est de Pamiers, entre l'Ariège et le Crieu, entre le Crieu et la route de Villeneuve aux Allemans (La Tour-du-Crieu), sur Les Pujols et Arvigna (plus de 1100 ha). Toutes les familles en possèdent au moins une parcelle pour les besoins familiaux, et chaque étable comporte un emplacement pour la cuve.

La vigne prospérait en plaine de Pamiers dans de petites parcelles cloisonnées par des murets de galets, les maurins (issus de la pratique de l'épierrage par des générations de paysans) qui emmagasinaient la chaleur du soleil, favorisant la maturation des raisins. Ces maurins, parfois hauts de plus d'un mètre, sont colonisés par une végétation spontanée (noyer dominant). Ce bocage sur maurins constitue la formation paysagère la plus originale, caractéristique de cette basse plaine de l'Ariège. En voie de disparition sous la poussée de l'urbanisation, de la réalisation d'infrastructures et de la mécanisation de l'agriculture, ces maurins sont encore très présents aux abords nord-est de Pamiers, en direction de Villeneuve-du-Paréage. Le « bocage-relique » sur maurins de Bonnac présente le plus bel ensemble témoin du passé agraire de cette basse plaine.

Un arrêté de 1731 interdit toute extension de la vigne qui diminue au profit des céréales. Le vin, de médiocre qualité, est concurrencé par ceux du Languedoc et de la Garonne. La culture viticole, reprise en mains au 19<sup>e</sup> siècle par la Société d'Agriculture et des Arts de l'Ariège, rentre dans une nouvelle phase d'expansion jusqu'en 1880 où intervient la crise du phylloxera. De cette période datent les nombreux chais repérables en pays de Pamiers, à Villeneuve, La Tour-du-Crieu, Escosse...

Jusqu'à la Révolution, la culture des céréales reste cependant la base du rapport agricole : le froment, le seigle, et le maïs depuis le milieu du 17<sup>e</sup> siècle environ. Au 18<sup>e</sup> siècle, la culture du blé reste majoritaire, mais le maïs est de plus en plus cultivé en association. D'autres céréales (avoine en plaine, épeautre et seigle) interviennent en moindre quantité, destinées surtout à nourrir les animaux. Foin et paille sont conservés dans des hangars ouverts, sur piliers maçonnés ou poteaux de bois, dans certains cas divisés en deux dans le sens de la hauteur pour contenir l'étable en rez-de-chaussée. Les étables-fenils, constituants essentiels des dépendances, en alignement ou éloignées du logis (périphérie des villages), se multiplient au cours du 19<sup>e</sup> siècle, car le travail aratoire nécessite en moyenne l'énergie d'une paire de bœufs pour une exploitation de 10 ha.

Durant plusieurs siècles et jusque vers les années 1950, l'activité agricole repose aussi sur une polyculture de subsistance : celle-ci associe, à côté des cultures vivrières assurées par les potagers, la pomme de terre depuis le 18<sup>e</sup> siècle, les légumes secs, base de l'alimentation et produit d'exportation tel que le haricot blanc, ainsi que le lin et le chanvre destinés aux industries textiles de Pamiers (les filasses). La plupart des communes acheminent leur production (bois, vigne, céréales, fruits...) vers Pamiers, centre des

échanges. Son marché agricole, accessible trois fois par semaine, est mentionné dès 1111, ainsi qu'au 13<sup>e</sup> siècle deux foires importantes, sur les places du Mercadal et du Camp, qui font vivre les communes alentour. Au 14<sup>e</sup> siècle, le marché du samedi est consacré aux porcs, à la volaille et au blé. C'est une activité première qui nécessite l'entretien des voies d'accès et des ponts.

Au 20<sup>e</sup> siècle apparaît la culture du tabac, avec la transformation des hangars en séchoirs ou la construction de nouveaux séchoirs à système de ventilation, sur les zones orientales et méridionales du pays appaméen.

#### **d) L'élevage**

A l'exception des porcs et des volailles, constituants essentiels, à toutes époques, de l'économie familiale locale, bases de l'alimentation (la porcherie-poulailler est l'annexe la plus incontournable de l'exploitation agricole), l'élevage des bovins et ovins, peu développé dans l'ensemble, n'a concerné que la plaine de Pamiers. Au Moyen Age, on signale un élevage de vaches lié au pacage en Boulbonne, à l'origine de litiges fréquents au sujet du droit de paissance sur ce territoire entre les habitants des villages alentour (La Bastide, Le Carlarret, Villeneuve, Les Allamans), les seigneurs (Hugues de Lordat notamment) et les consuls de la ville de Pamiers. Cette activité ne s'est jamais pleinement développée en raison des difficultés rencontrées.

Jusqu'à une époque très récente, l'élevage de bovins est resté très réduit. Il se limite essentiellement aux animaux de trait destinés au labour. Le caractère rudimentaire de l'économie rurale familiale se traduit dans l'habitat à travers une majorité de petites maisons-blocs au volume ramassé qui parviennent à abriter en rez-de-chaussée une paire de bœufs, un cochon sous l'escalier, voire quelques poules au-dessus de la loge à cochon.

L'élevage de chevaux est encore moins important. Ce sont, en plaine, des chevaux de trait seulement, où ils remplacent fréquemment les bœufs. L'élevage de chevaux se développe en plaine au 19<sup>ème</sup> siècle pour fournir les haras, et pour répondre à une plus grande demande au niveau du transport des meuniers, des marchands. Seuls quelques domaines importants possèdent une écurie (La Bastide de Lordat, Les Pujols, La Tour-du-Crieu, le Domaine de la Monge à la limite de Pamiers et Bonnac...). Sur le Terrefort, les pentes n'autorisent pas le cheval comme animal de trait, mais pratiquement chaque exploitation possède son cheval de transport, pour tirer la charrette et porter les produits au marché.

L'élevage des moutons est absent du Terrefort jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. En plaine et sur les terrasses orientales, il augmente au 18<sup>e</sup> siècle : on compte en moyenne vingt moutons par métairies. On repère encore d'anciennes bergeries à Saint-Amadou, Villeneuve... Ils sont élevés pour la viande, la laine, le fumier, et en partie destinés à l'exportation. L'été, la transhumance les amène vers la montagne (Haute-Ariège).

## **I – 2 – 2 - L'activité artisanale et industrielle**

### **a) Les moulins**

Les moulins à eau sont bien implantés sur les cours d'eau mais soumis aux risques des inondations. Leur implantation, généralement attestée depuis le Moyen Age sur le cours de l'Ariège (Benagues, Bonnac, Le Vernet...) ou de l'Hers (Gaudiès, La Bastide-de-Lordat)) ou d'autres ruisseaux comme le moulin d'Escosse sur l'Estrique, se perpétue jusqu'au 19<sup>e</sup>

siècle. Le cadastre napoléonien localise plusieurs sites de moulins dont certains sont conservés (le moulin de Gappia aux Pujols, le moulin de Gaudiès, le moulin du Vernet, le moulin de Bonnac...). D'autres ont aujourd'hui disparu (le moulin de Benagues, le moulin à eau de La Bastide-de-Lordat...). Les moulins à vent étaient nombreux tant sur le Terrefort (Esplas...) que sur les terrasses orientales où certains subsistent toujours (La Bastide-de-Lordat, La Mounède à Saint-Amadou...).

### ***b) L'artisanat***

Surtout urbain, l'artisanat se concentre au Moyen Age dans Pamiers et les environs proches, le long de l'Ariège ou des ruisseaux pour l'artisanat textile ou celui des peaux. La toponymie locale perpétue la mémoire de ces activités traditionnelles (la rue des Tisserands au Vernet, l'impasse du Tisserand à Saint-Amadou...). Le commerce et l'artisanat, prospères au Moyen Age, déclinent au 18<sup>e</sup> siècle en particulier à cause de la concurrence du Canal du Midi : on constate qu'il n'y a plus aucun essor dans ce secteur, les ateliers en place suffisent aux besoins locaux.

La plaine reste sans industrie jusqu'à la Révolution. En revanche, la plupart des villages avait un forgeron pour façonner l'outillage agricole. La toponymie du cadastre napoléonien conserve la mémoire de ces anciennes forges (Forgis à Villeneuve, La Fargue à Bonnac...) ainsi que les noms de rues (impasse des Forgerons à Saint-Amadou...). Cette pratique ayant souvent perduré jusque vers les années 1950, de petites forges locales de façonnage du métal (La Bastide-de-Lordat, Gaudiès, Les Pujols...) ainsi que des ateliers de clouterie (La bastide-de-Lordat...) ou de maréchaux-ferrants (Ludiès, Escosse...) ont laissé des traces dans les villages.

### ***c) Activité métallurgique et autres activités industrielles***

La tradition ariégeoise de la forge à la catalane est née au 17<sup>e</sup> siècle dans le haut comté de Foix. L'alliance nécessaire de l'eau et du bois a mis d'office cette activité entre les mains des nobles, grands propriétaires fonciers, donc de réseaux hydrauliques et de forêts. Jusqu'à la Révolution, la basse Ariège n'est que très peu concernée par cette activité. Seul le marquis de Bonnac, en 1749, dépose une demande d'autorisation pour la construction d'une forge : il dispose en effet sur son domaine des eaux de l'Ariège, et de bois en quantité sur son marquisat. Les inondations mettent en péril son projet. La forge de Bonnac, détruite à plusieurs reprises par des crues de l'Ariège, est définitivement emportée en 1760.

Au lendemain de la Révolution, l'arrivée de maîtres de forges bourgeois modifie la perception de la forge qui n'est plus perçue comme un élément du domaine sylvo-pastoral, mais comme une activité économique et commerciale à part entière. Cet esprit nouveau est illustré sur le site de Guilhot à Benagues. Mais la forge à la catalane de Guilhot, en date du 1<sup>er</sup> tiers du 19<sup>e</sup> siècle, sera rapidement reléguée par la concurrence des hauts-fourneaux. Sa production évolue rapidement vers la fabrication d'outillage, et le site de Guilhot fait la transition avec l'implantation des usines métallurgiques. Celles-ci sont situées comme les forges sur le cours de l'Ariège ou à proximité, et voient le jour au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'abord du site n° 2 de Guilhot : les usines Subra où l'on fabriquait des charrues. Le plus important foyer métallurgique sera l'usine de Pamiers, fondée en 1817, abordée dans l'étude de Pamiers.

L'activité hydro-électrique est d'abord implantée dans le village de Bonnac en 1913, avant de s'installer sur le site de Pébernat en 1950. Le Vernet possède son poste de transformation électrique au début du 20<sup>e</sup> siècle.



On note aussi aux Pujols, dans les années 20-30, la mise en place par des maçons privés d'une activité semi-industrielle concernant la fabrication de petits parpaings de béton grisâtre largement employés dans le bâti de cette période.

## **I – 2 – 3 - La création de réseaux**

La plaine de l'Ariège a toujours constitué pour l'homme une zone d'attraction : des terres propices à l'agriculture, des moyens de communication grâce à la navigation sur l'Ariège, une situation naturelle de débouché depuis l'Ariège montagnarde, un carrefour de voies de communication vers Toulouse. Ce rôle de couloir de communication a été conforté par la création et l'aménagement progressif des infrastructures de transports : R.N. 20, voie ferrée, contournement de Pamiers et autoroute A 66 se côtoient dans son couloir. Ces infrastructures, instruments majeurs de découverte des paysages, ont aussi largement contribué à leur banalisation et à leur dégradation.

### **a) Rivières et canaux**

Au cours du Moyen Age, malgré une navigation souvent entravée par les chaussées des moulins (Pamiers, Bonnac, Le Vernet) et de ce fait difficile pour les échanges marchands, l'Ariège facilite le transport des denrées vers Toulouse. Le commerce des vins, notamment, se fait par voie d'eau. En 1287, est mentionnée une entente entre les consuls et le seigneur de Bonnac pour permettre le libre passage sur les eaux de la seigneurie. Les inondations répétées et les dégâts opérés rendent de plus en plus difficile cette communication fluviale : encore navigable de Pamiers à Saverdun au 17<sup>e</sup> siècle, l'Ariège ne l'est plus au 18<sup>e</sup> siècle.

Dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle d'ailleurs, et surtout au 18<sup>e</sup> siècle, la mise en eau du canal du Midi, qui devient la grande voie du transport des grains et du vin entre le Languedoc et la Guyenne, porte un coup très dur à ce mode d'échange : la basse Ariège connaît un affaiblissement de l'activité économique et un repli local qui ne sera compensé que par la mise en place du chemin de fer à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Comme l'Ariège ou l'Hers, en période d'inondation, le Crieu, simple ruisseau en temps normal, peut sortir de son lit et occasionner de nombreux dégâts jusqu'aux abords de Pamiers. Le cours du Crieu est aménagé en dès la Période Moderne. Le repérage complet des ouvrages de vannage disposés sur son cours a été réalisé récemment par la communauté de communes.

### **b) Routes**

Bien qu'au Moyen Age les marchands entre Pamiers et Toulouse soient exemptés de leude, les communications demeurent difficiles. Les inondations affectent l'axe routier Foix-Saverdun, ce qui entraîne dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle une modification du tracé à quelques centaines de mètres à l'intérieur de la première terrasse (rive droite de l'Ariège), laissant plus en marge des bourgs comme Bonnac ou Le Vernet. Or, la dépopulation et la grande pauvreté du pays appaméen portent aussi préjudice à l'entretien des chemins : outre l'axe central de la vallée de l'Ariège, la province laisse se dégrader les principaux chemins de communication et l'exportation des denrées massives présente des difficultés.

Les ponts, eux aussi, sont ruinés par les guerres ou les inondations. Les difficultés de communication avec le Terrefort demeurent même si, au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié du 18<sup>e</sup> siècle, un changement de tracé de la voie de Pamiers à Escosse par Vicaria a donné une pente plus douce à l'ancienne voie. Par ailleurs, le projet de liaison entre Guyenne et Languedoc par Saint-Girons et Pamiers n'est toujours pas réalisé. Le Terrefort se tourne vers Toulouse par Saverdun ou le Volvestre. A la veille de la Révolution, le pays de Pamiers est en marge des grands courants commerciaux, Pamiers n'est plus qu'un gros marché agricole. Cependant, la situation s'améliore au cours du 19<sup>e</sup> siècle. La plupart des ponts aujourd'hui en place relèvent de projets tardifs, à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle (Bénagues, Bonnac, Le Vernet, Escosse, Les Pujols).

### ***c) Chemin de fer***

En 1860 est créée la ligne Toulouse-La Tour-du-Carol par la Compagnie du Midi, ponctuée par les gares du Vernet et de Pamiers. Des études sont lancées pour améliorer les réseaux locaux. En 1872, il est décidé de relier Pamiers à Limoux en créant une ligne interdépartementale, puis l'année suivante, un tronçon perpendiculaire Mirepoix-Lavelanet. Ce projet, mis en attente, sera repris plus tard, concédé en 1883 et réalisé en 1890. Cette ligne transversale a desservi les communes du Carlaret, de Saint-Amadou, des Pujols. Elle a été déclassée en deux étapes, en 1941 pour la section Le Carlaret-Mirepoix, en 1954 pour la section Pamiers-Le Carlaret.

Cette ancienne ligne de chemin de fer a marqué de son empreinte le paysage local depuis Pamiers, laissant, le long d'une voie désaffectée en partie utilisée aujourd'hui comme sentier de randonnée, une série de petites gares (Le Carlaret, Saint-Amadou, Font-Communal aux Pujols...), de maisons de garde-barrières (Les Pujols, Le Carlaret...) et de ponts (Le Carlaret).

Claire FOURNIER  
Chercheur  
Service Connaissance du Patrimoine  
Région Midi-Pyrénées - DCAV  
Juin 2007